

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1001.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le premier **projet de règlement 1001-48-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 et ses amendements visant à modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier.**

Le projet de règlement vise à encadrer les modalités relatives à l'abattage d'arbres et les travaux d'aménagement forestier permis sur le territoire de la Municipalité, et ce, dans une perspective de protection du patrimoine naturel et d'aménagement forestiers durables de la forêt privée.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 22 janvier 2025 à 19h au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1 chemin Fournel. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse <https://www.sadl.qc.ca/reglements/>

Les articles de ce projet de règlement ne font pas l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 8 janvier 2025.



Anne-Claire Robert  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 janvier 2025.



Anne-Claire Robert  
Directrice générale et  
greffière-trésorière